



Index Egalité Professionnelle 2024 - Détail des points obtenus

Le tableau ci-dessous indique les notes obtenues sur chaque critère permettant le calcul de l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Indicateurs	Notes obtenues
Ecart de rémunération	Non calculable*
Ecart de taux d'augmentation individuelle	35 points
% salariées augmentées sur l'année suivant le retour de congé maternité	Non calculable**
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations	0 points
Total des indicateurs calculables	35/45
INDEX	Non calculable

Au titre de l'année 2024, l'index n'est pas calculable. En effet, le nombre de points maximum pouvant être obtenus est inférieur à 75, l'index ne peut être calculé.

* La note liée à l'indicateur « Ecart de rémunération » n'a pas pu être calculée car l'effectif total des groupes retenus (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes par statut et par tranche d'âge) pour le calcul de l'indicateur représente moins de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs

**La note liée à l'indicateur "% salariée augmentée sur l'année suivant leur retour de congé maternité " n'a pas pu être calculée car aucun retour de congé de cette nature n'est survenu en 2024.

